

Question présentée par la députée :

M^{me} Nathalie Fontanet

Date de dépôt : 13 mars 2017

Question écrite urgente

Le DIP décourage-t-il les échanges linguistiques ?

En juin 2014, le département de l'instruction publique a décidé pour des raisons économiques de fermer le CESEL, centre des échanges et séjours linguistiques. Ce centre, dépendant de la DGPO – service enseignement et formation, permettait aux élèves dès la deuxième année du cycle jusqu'au collège de faire des échanges avec le Canada (Ontario), l'Allemagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pendant des durées de 9 à 11 semaines.

Les élèves de Genève étaient accueillis dans des familles canadiennes, australiennes, etc. et allaient à l'école dans le pays choisi avec leur correspondant au début de l'année scolaire. Ensuite, ces élèves accueillaient leur correspondant, qui se rendait à l'école avec eux entre février et avril. Aucun appui, cours particulier n'était dispensé à cet enfant qui était simplement intégré pendant 2 mois dans la classe en surnombre, de la même manière que dans le pays d'accueil.

Ces échanges étaient le fruit d'une collaboration de plusieurs années avec les pays concernés. La décision abrupte du DIP a mis en péril les relations créées de longue date avec ces pays et une collaboration fructueuse qui satisfaisait tant les familles de Suisse que celles des pays étrangers.

Fort de ces constats, une nouvelle association à but non lucratif a été créée, il s'agit de l'ARPEL, association romande pour les échanges linguistiques, établie à Leysin. Cette association offre les mêmes prestations aux élèves romands. Il semble que les prix des échanges soient légèrement majorés. Toutefois, un échange de 8 semaines avec l'Allemagne à 800 F ou de 9 semaines avec l'Ontario à 2800 F reste très raisonnable en comparaison des prix pratiqués par les écoles de langues pour des séjours pendant les vacances.

A l'heure où les cantons romands enseignent dès le primaire l'allemand et l'anglais, il est primordial d'encourager les échanges linguistiques. Les cantons romands l'ont bien compris puisque cette association fonctionne et continue à envoyer nos élèves aux quatre coins du monde. Il semble également que les écoles privées du canton encouragent leurs élèves à ce type d'échange.

Pendant, la direction générale de l'enseignement obligatoire aurait décidé que, s'il appartient à l'établissement scolaire d'autoriser un élève à s'absenter sur 8 semaines, il n'en va pas de même pour la question de l'accueil. L'école publique ne peut pas assumer la responsabilité de l'accueil d'un élève étranger pendant 8 semaines.

Une telle position est totalement incompréhensible, puisque cela revient à interdire les échanges, le principe de l'échange étant basé sur la réciprocité. Pendant des années, les cycles ont pu accueillir des élèves en échange pendant 8 semaines et, sous prétexte que ce n'est plus un service cantonal qui s'en occupe, cela ne serait plus possible. Ceci est encore plus surprenant que les autres cantons romands continuent à accueillir comme par le passé. Comment la Genève internationale peut-elle se refermer de cette manière ?

En conséquence mes questions sont les suivantes :

- ***Combien de demandes d'accueil sont adressées chaque année au département, respectivement aux établissements genevois concernés ?***
- ***Est-il exact que les établissements scolaires genevois n'accueillent plus d'élèves dans le cadre de ces échanges, le cas échéant pourquoi ?***
- ***Un tel accueil a-t-il un coût, cas échéant de combien est-il et quels en sont les différentes composantes ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.